

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre, à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2025, n'a pas pu se réunir faute de quorum. La présente séance du 23 décembre, à 15h00, se tient conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, SAMPIERI Jean Pierre
Présents : 5	Etaient absents : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ-QUILICHINI Zélia, CESARI Mathieu, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent
Votants : 7	Etaient représentés : CUCCHI Caroline a donné pouvoir à BIANCONI Charles-Henri, VAUTRIN Marie-Gabrielle a donné pouvoir à GIUDICELLI Paul
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe
	Le Conseil Municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Objet : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 : budget principal et budget annexe du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Selon les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales : « *Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser. Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets lors de leur adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Montant des crédits votés en 2025 pour le budget principal :

CHAPITRE	CRÉDITS VOTÉS EN 2025	CRÉDITS OUVERTS EN 2026
20 – Immobilisations incorporelles	62 000,00 €	15 500,00 €
Article 203 – Frais d'études		
21 – Immobilisations corporelles	243 678,44 €	60 919,61 €
Article 2135 – Installations générales		
23 – Immobilisations en cours	1 001 373,67 €	250 343,42 €
Article 231 – Travaux en cours		
TOTAL	1 307 052,11 €	326 763,03 €

Pour l'exercice 2026, il est proposé au Conseil Municipal de faire l'application de cet article à hauteur de 326 763,03 €.

Montant des crédits votés en 2025 pour le budget annexe du port de plaisance et de pêche :

CHAPITRE	CRÉDITS VOTÉS EN 2025	CRÉDITS OUVERTS EN 2026
20 – Immobilisations incorporelles	250 000,00 €	62 500,00 €
<i>Article 203 – Frais d'études</i>		
21 – Immobilisations corporelles	737 651,46 €	184 412,87 €
<i>Article 2135 – Installations générales</i>		
TOTAL	987 651,46 €	246 912,87 €

Pour l'exercice 2026, il est proposé au Conseil Municipal de faire l'application de cet article à hauteur de 246 912,87 €.

En section de fonctionnement, Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : Approuve la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Voix POUR :	7
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 23/12/2025	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 23 décembre 2025, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12/2025 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI  
---	--